

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Techniques administratives (410.12)
conduisant au diplôme d'études
collégiales (DEC)

au Cégep Marie-Victorin

Décembre 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques administratives* conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) au Cégep Marie-Victorin s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1995-1996. Cette évaluation porte principalement sur l'ensemble des cours de la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992, mais elle aborde aussi la contribution de la formation générale propre à la réalisation des objectifs du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique pour l'évaluation des programmes conduisant au DEC dans les secteurs professionnels *Techniques administratives* et *Coopération*¹. Le Cégep Marie-Victorin a transmis à la Commission, le 24 avril 1997, un rapport d'autoévaluation du programme. Un comité de spécialistes, composé de quatre membres et présidé par un commissaire, a analysé ce rapport et effectué une visite au Cégep, les 20 et 21 mai 1997².

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation du programme, les professeurs associés à la formation spécifique et à la formation générale, ainsi qu'avec des élèves³.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document présente les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de la gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 51 p.
 2. Outre la commissaire, madame Louise Chené, qui en assumait la présidence, le comité regroupait madame Marie Gagnon, enseignante au Cégep de Lévis-Lauzon, madame Liliane Jean-Lambert, conseillère pédagogique au Service de recherche, développement et programmes du Cégep de Saint-Laurent, et madame Sylvie Voghel, CGA, Ordre des CGA. Il était assisté de Pierre Côté, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Principales caractéristiques du programme

Le Cégep Marie-Victorin accueille environ trois mille élèves à l'enseignement ordinaire, dont près de 60 % dans les programmes du secteur technique. Le programme *Techniques administratives* a été implanté d'abord au Collège privé en 1979, puis a été maintenu en 1993 lorsque l'établissement est entré dans le réseau public. Ce programme accueillait en 1995 près de 150 élèves, ce qui représente une croissance importante au regard du début de la décennie. À cette époque, il ne regroupait plus qu'une vingtaine d'élèves, et le Collège privé songeait à le fermer. Une seule option est offerte, celle de «*Gestion*», qui est orientée depuis 1993 en fonction des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreneuriat. Un volet international y est intégré et les élèves peuvent effectuer un stage en France. Une particularité importante à noter : la séquence d'apprentissage prévoit deux stages, le premier est effectué dans le cadre d'un cours au quatrième trimestre, alors que le second, d'une durée plus importante, a lieu au dernier trimestre. En 1995-1996, l'équipe enseignante comptait huit professeurs qui dispensaient des cours d'administration ou de techniques administratives et six professeurs affectés aux disciplines contributives suivantes : économie, mathématiques et informatique. Les diverses actions envisagées par le Cégep tout au long de son rapport d'autoévaluation indiquent que celui-ci entend consolider son option «*Gestion*» et renforcer davantage l'approche programme.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

À l'instar des évaluations conduites précédemment par le Cégep, celle-ci s'est appuyée sur le rationnel institutionnel en évaluation de programme. La lecture du rapport déposé et les échanges avec les diverses instances démontrent que les principes d'utilité, de respect et de précision inscrits dans le rationnel ont réellement guidé l'ensemble de l'opération d'autoévaluation. Il s'agit d'un rapport d'une qualité exceptionnelle; il est riche d'informations, empreint de réalisme, bien ordonné et d'une lecture agréable. Il témoigne avec éloquence que la démarche d'autoévaluation suivie est très bien rodée et qu'elle est accomplie dans un esprit positif.

Le rapport repose sur plusieurs sources de données. Tous les professeurs de la formation spécifique ont été rejoints par des rencontres et un questionnaire, y compris ceux affectés aux disciplines contributives. Les départements de la formation générale ont également été associés à l'opération. Des élèves de deuxième et de troisième années, de même que des diplômés ont répondu à un questionnaire. Enfin, d'autres données ont été saisies auprès du Service de l'organisation et du cheminement scolaires et auprès des aides pédagogiques individuelles.

La qualité du rapport produit repose dans une large mesure sur la participation importante des personnes qui mettent en oeuvre le programme, de même que sur le leadership exercé par la Direction. Un comité opérationnel formé d'une conseillère pédagogique et de trois professeurs du Département de techniques administratives a été mis en place. Celui-ci s'est réuni sur une base hebdomadaire durant un trimestre et de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les membres de chacun des départements concernés par l'une ou l'autre des disciplines de la formation spécifique du programme, que ce soit pour participer à la collecte ou à l'analyse des données, ou encore à la validation du rapport. En outre, plusieurs rapports d'étape ont été transmis, durant cette opération, à la Direction des études.

L'importante participation du personnel enseignant, qui est soulignée avec raison dans le rapport, a conduit celui-ci à s'approprier efficacement le processus d'autoévaluation et à l'utiliser pour renforcer la mise en oeuvre du programme. De nombreux exemples en sont donnés dans le rapport du Cégep, notamment à propos des actions envisagées ou déjà accomplies pour consolider la logique de programme.

La Commission tient à mettre en évidence le rôle capital joué dans cette opération par la conseillère pédagogique qui y a été associée. Elle fut de toutes les étapes : la planification de l'ensemble de l'autoévaluation, l'élaboration des outils de collecte de données, la collecte elle-même, l'analyse et l'interprétation des données, l'identification des actions envisagées pour parfaire la mise en oeuvre du programme et la rédaction du rapport. Sans mésestimer la contribution des autres personnes à la qualité du rapport produit par l'établissement, la clarté et la minutie de celui-ci lui doivent beaucoup.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, dans le cas présent, une suggestion et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à examiner si les objectifs, le contenu du programme et le choix de l'option répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes de la société.

L'option «*Gestion*», la seule offerte, est un choix judicieux. L'étude conduite par le Cégep en 1994 sur les besoins du marché du travail a confirmé à la fois la pertinence de cette option et l'intérêt de l'orienter en fonction de l'entrepreneurship et des petites et moyennes entreprises. En tablant sur l'acquisition d'une formation polyvalente, générale et pratique, le Cégep a donné des assises solides au programme, ce qui est vivement apprécié des élèves, comme ils en ont témoigné lors de la visite, et cela, peu importe que ceux-ci prévoient entrer directement sur le marché du travail une fois diplômés, ou poursuivre leur formation à l'université. De plus, l'importance accordée, plus spécifiquement, à l'informatique et aux nouvelles technologies de l'information, au travail d'équipe, aux habiletés à communiquer et aux stages montre que le Cégep partage assez bien les lignes directrices énoncées en 1995 par le Ministère dans le *Portrait de secteur Administration, commerce et informatique*. Le choix des cours du programme s'inscrit d'ailleurs harmonieusement dans l'ensemble de ces orientations. Par ailleurs, la Commission prend note de la formation à venir d'un comité aviseur, constitué en partie de personnes issues des entreprises, ce qui constituera une source d'information récurrente sur les besoins du marché du travail.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Le Cégep s'est approprié localement les objectifs du programme. Le rapport d'autoévaluation fait état, à cet effet, d'une reformulation des objectifs qui tient compte de l'option, du portrait de secteur et de la mise en oeuvre réelle du programme. La définition explicite d'un profil de sortie des diplômés, fondé sur trois grandes fonctions de l'entreprise – la gestion des ressources, le commerce et la finance – a assurément contribué à mieux préciser les objectifs du programme et à renforcer la cohérence entre les diverses activités d'apprentissage. Tous les cours sont reliés à ce profil, qui explicite les connaissances, les habiletés et les attitudes que devront acquérir les élèves. Les *grilles synthèses des cours*, présentées à l'annexe 1 du rapport d'autoévaluation, attestent également du travail accompli pour assurer la cohérence entre les cours de la formation spécifique et pour mieux les situer au regard du programme. La Commission constate avec intérêt que les cours de la formation générale sont mis à contribution pour atteindre la cohérence souhaitée. C'est ainsi, par exemple, que les élèves peuvent faire des exposés dans les cours de français sur des thèmes relatifs aux Techniques administratives, et qu'en éducation physique, ils apprennent à gérer tous les aspects d'une activité sportive y compris la logistique. Il s'agit là, assurément, de réalisations qui faciliteront l'élaboration à venir d'une épreuve synthèse de programme.

La séquence d'apprentissage indique l'existence d'une logique de formation explicite. Celle-ci prévoit une progression qui justifie la place des cours du premier au sixième trimestre. Les cours vont ainsi de l'introduction à la synthèse et à l'intégration, en passant par une familiarisation plus en profondeur de l'un ou l'autre aspect du programme. Il existe, en outre, des préalables institutionnels, ce qui renforce la cohérence de la chaîne des apprentissages. Les élèves rencontrés ont dit apprécier les indications données par les professeurs sur la contribution de chacun de leurs cours au programme. En fait, la séquence montre qu'il s'agit d'un programme très bien planifié.

La charge de travail paraît adéquate et réaliste. Les élèves de troisième année et les diplômés questionnés par le Cégep ont indiqué une charge plus lourde au cinquième trimestre, mais des modifications déjà apportées aux grilles de cours pourraient amener un meilleur équilibre. Les élèves rencontrés lors de la visite ont confirmé que la quantité de travail effective correspond bien à ce qui est annoncé préalablement dans les plans de cours.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques sont variées, adaptées aux objectifs du programme et axées sur la pratique. Les exposés magistraux dominent, mais ils sont suivis de discussions avec les élèves. D'autres méthodes sont aussi utilisées dans plusieurs cours, comme les études de cas, la simulation, les conférences faites par des gestionnaires du milieu des entreprises et le recours au laboratoire d'informatique. Il existe une concertation des professeurs sur les méthodes pédagogiques, mais elle est informelle. Quoi qu'il en soit, les élèves rencontrés se sont dits soutenus par leurs professeurs dans la réalisation de leurs apprentissages. La Commission note avec intérêt que plusieurs projets, collés à la réalité économique, viennent supporter les stratégies pédagogiques et la motivation des élèves, tout en étant situés dans le prolongement du programme. *L'Incubateur d'entreprise* et la *Simulation boursière* en sont deux exemples; le premier favorise le développement de l'entrepreneuriat et le second cherche à initier les élèves au monde de la bourse et des valeurs mobilières.

Le milieu dans lequel évolue le programme n'est pas sans défis pédagogiques. Par exemple, l'hétérogénéité sociale et culturelle des élèves oblige à adapter les stratégies pédagogiques. Plusieurs mécanismes ont été d'ailleurs mis en place pour soutenir les élèves dans leurs apprentissages. Il existe des mesures institutionnelles variées de soutien à la réussite : des cours de mise à niveau, une session d'accueil et d'intégration, une évaluation à la mi-session, l'utilisation du guide méthodologique *Parcours sans détour*, ainsi que des centres d'aide, *Le Prétex*, *La Ruche* et *Cyber.com*, consacrés respectivement au français et à la philosophie, aux mathématiques et aux sciences, de même qu'à l'informatique. D'autres projets, élaborés plus spécifiquement par les professeurs, se sont ajoutés dans le cadre de *l'heure d'encadrement*. Deux d'entre eux visent à abaisser les taux d'échec en *Comptabilité I* et en *Comptabilité analytique de gestion*, par un meilleur encadrement des élèves. Cinq projets, pour leur part, cherchent à vérifier ou à augmenter l'intérêt et la motivation des élèves à l'égard du programme. Il s'agit d'activités d'accueil lors de la rentrée scolaire, d'une Simulation boursière, d'un Incubateur d'entreprise, de stages à l'étranger et d'une étude de marché croisé. Comme le mentionne fort justement le rapport du Cégep, il s'agit là de projets qui facilitent

la création d'un milieu de vie stimulant et le développement d'un sentiment d'appartenance. Les élèves rencontrés et qui participaient à l'Incubateur d'entreprise ont dit apprécier ce projet qui leur offre l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises dans leurs cours. La Commission invite le Cégep à poursuivre la mise en place de ce genre de projets, en tablant sur ceux qui existent et aussi sur l'excellence des relations entre les professeurs et les élèves.

Dans l'appréciation qu'il porte, le Cégep déclare ne pas disposer de données suffisantes pour mesurer l'impact des mesures d'aide sur la réussite et la persévérance. Compte tenu, toutefois, qu'il s'agit de moyens prometteurs, qu'une analyse sérieuse des caractéristiques des élèves a été faite, que trop peu d'élèves, remarque le Cégep, utilisent les mesures d'aide institutionnelles, et que les taux de réussite sont faibles dans plusieurs cours, la Commission invite le Cégep à rendre certaines mesures obligatoires, en fonction des problèmes recensés.

Les élèves rencontrés ont identifié la disponibilité des professeurs comme étant un point fort du programme, soulignant qu'ils «dépannent» même celles et ceux qui ne sont pas dans leurs cours et que plusieurs dépassent le nombre d'heures prévues. Plusieurs éléments favorisent les rencontres avec les élèves : l'horaire des professeurs est affiché à la porte de leur bureau, les bureaux individualisés comprennent tous un téléphone et une boîte vocale et ils sont situés dans le même pavillon où l'enseignement est dispensé. Par ailleurs, le Département se propose à l'avenir de mieux harmoniser les plages de disponibilité et les heures libres des élèves.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières consacrées au programme.

Quatorze professeurs donnent les cours de la formation spécifique, pour un équivalent de dix personnes à temps complet.. Tous détiennent une formation universitaire; soit un baccalauréat, de même qu'un certificat ou une maîtrise pour la plupart. Considérant leur expérience en enseignement, ils se divisent également en trois groupes : ceux qui ont cumulé moins de dix ans, ceux dont l'expérience s'étend sur dix à seize ans et ceux dont la pratique porte sur vingt ans ou plus. Cette situation permet de tirer profit de gens d'expérience et de gens qui prennent la relève. De plus, la majorité des professeurs ont une expérience de travail différente de l'enseignement. En somme, il s'agit de personnes qualifiées pour accomplir la tâche d'enseignement qui leur est dévolue et leur

polyvalence est évidente. Les élèves rencontrés se sont montrés d'ailleurs fort élogieux à l'égard de leurs professeurs, vantant autant leur habileté à enseigner que leurs aptitudes à établir un bon climat avec eux.

Les échanges entre les professeurs et les membres du Comité visiteur ont permis de constater que les professeurs de la formation spécifique formaient une équipe dynamique où l'implication, l'engagement et la complicité sont enviables. L'excellence de ce climat de travail déborde d'ailleurs sur les professeurs qui donnent des cours de la formation générale aux élèves du programme.

La grande majorité des professeurs demande aux élèves une appréciation de leur enseignement à la fin du trimestre. De plus, il existe une *Politique de gestion des ressources humaines* et une procédure pour l'évaluation des professeurs non permanents, sans compter qu'un projet de *Politique de probation du personnel enseignant* prend forme. Ces réalisations montrent donc une ouverture importante à l'évaluation de l'enseignement. En ce qui a trait au perfectionnement, il est régi par une politique et tous les professeurs du Département de techniques administratives y ont recouru au cours des trois dernières années. Le Service de développement pédagogique du Cégep, pour sa part, a offert diverses activités de perfectionnement qui ont pris la forme d'activités Performa, de capsules pédagogiques, de soutien aux départements dans la gestion des programmes et de journées pédagogiques portant sur des thèmes variés dont plusieurs se rapportent à la réforme du collégial. En fait, les activités de perfectionnement suivies par les professeurs ont été surtout disciplinaires, mais celles à caractère pédagogique ont également été présentes. Par ailleurs, la Commission souligne avec intérêt le mécanisme d'encadrement et de supervision des nouveaux professeurs et chargés de cours, qui met à contribution plusieurs instances, dont le département concerné qui doit notamment établir un pairage avec un professeur qui a déjà donné le cours et veiller à ce qu'un soutien soit offert relativement au plan de cours, aux notes de cours, aux exercices en classe, à la pédagogie suivie et à l'évaluation des apprentissages.

L'aménagement des lieux et les ressources matérielles constituent assurément une des forces du programme. Depuis 1996, un pavillon entier, le Dujarié, est réservé exclusivement au programme *Techniques administratives*. On y retrouve la majorité des salles de classe, le laboratoire d'informatique, les bureaux des professeurs, quatre petites salles réservées aux travaux d'équipe et les locaux occupés par différents groupes d'élèves du programme. Ce regroupement permet une organisation plus fonctionnelle de l'enseignement, favorise les contacts entre les élèves et les professeurs, renforce l'encadrement des élèves et surtout, crée un milieu de vie propre à développer un sentiment d'appartenance au programme. Comme le rapport le mentionne, quelques aspects de

ce nouvel aménagement restent à parfaire, notamment à propos de l'informatique. La Commission prend note de la volonté du Cégep d'y remédier, entre autres par l'engagement d'un technicien informatique supplémentaire et par un accès plus facile au réseau Internet. Par ailleurs, nonobstant ces problèmes circonstanciels, la Commission note que les appareils informatiques mis à la disposition des élèves sont adéquats, de même que les ressources physiques qui s'y rattachent.

L'efficacité du programme

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments pour évaluer les objectifs d'apprentissage; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; la réalisation des objectifs du programme par les diplômés.

Le recrutement des élèves se fait par des moyens variés : brochure promotionnelle, journée portes ouvertes, accueil des «étudiants d'un jour», visite des écoles secondaires et rencontres avec des conseillers en orientation du secondaire. La Commission souligne l'originalité du projet de fin d'études au cours duquel des élèves ont témoigné de leur formation reçue lors de rencontres faites dans les écoles secondaires. En ce qui touche la sélection des candidats et candidates, les mesures suivies s'inscrivent dans une politique institutionnelle et plus spécifiquement, pour le programme *Techniques administratives*, toutes les demandes d'admission sont analysées par des aides pédagogiques individuels. Cette analyse est faite pour cerner le profil des personnes qui soumettent une demande et plus précisément pour identifier celles qui sont susceptibles de réussir leurs études. Le Cégep devant recruter aux trois tours du SRAM, les élèves admis n'ont pas tous un dossier scolaire de même calibre. La Commission *suggère* au Cégep de raffiner davantage les moyens utilisés pour dépister les élèves «plus fragiles», de telle sorte que le type d'encadrement ou de soutien soit plus facile à cerner.

Il existe une concertation des professeurs sur l'évaluation des apprentissages. Celle-ci repose sur le respect de la plupart des articles de la PIEA, le travail entrepris pour appliquer les autres articles, l'adoption d'une politique départementale portant sur l'évaluation de la qualité de la langue et l'analyse accomplie de tous les plans de cours par un comité de professeurs. À un autre niveau, l'existence d'un plan cadre pour certains cours, voire d'un plan de cours commun et même d'examens communs témoignent aussi de cette concertation. Les élèves rencontrés lors de la visite ont souligné que l'accord entre les professeurs sur l'évaluation leur paraissait évident, et que par

ailleurs, l'évaluation était très bien effectuée, confirmant en cela les données collectées auprès d'eux par le Cégep.

De son côté, la Commission a examiné les plans de cours et les instruments d'évaluation des cours «*Marketing*» et «*Comptabilité II*». Dans les deux cas, les plans de cours sont de bonne qualité et les instruments d'évaluation permettent de juger de l'atteinte des objectifs. Quelques améliorations sont cependant souhaitables. En «*Marketing*», il conviendrait de se préoccuper de l'objectif 7 portant sur l'utilisation de logiciels et en «*Comptabilité II*» de l'objectif sur les salaires. Dans ce dernier cas, il serait souhaitable d'être plus précis quant aux critères d'évaluation et de mieux vérifier les notions théoriques.

Le Cégep a accompli une analyse juste et intéressante des taux de réussite. Il remarque que pour la moitié des cours des disciplines 401 et 410, les taux de réussite sont comparables ou supérieurs à ceux du SRAM, alors qu'ils sont inférieurs à ceux-ci pour l'autre moitié. Il observe aussi quelques faiblesses dans les taux relatifs aux cours de français, de philosophie, de mathématiques et d'informatique. Il interprète cette situation en faisant appel à la cote obtenue par les élèves au secondaire, au peu de temps consacré à l'étude, au recours mitigé aux ressources d'encadrement, à l'utilisation d'une langue d'usage autre que le français et aux difficultés liées à la compréhension de texte et à la rédaction. La Commission prend note de l'attention portée par le Cégep pour expliquer les taux de réussite, mais aussi de sa ferme intention de les augmenter par diverses actions, dont un renforcement des mesures d'encadrement et une concertation plus forte entre les professeurs des diverses disciplines concernés par le programme.

Les données antérieures à 1993 sur le cheminement scolaire n'étant pas disponibles, le Cégep dispose d'une base peu étendue pour en apprécier l'évolution, comme il en fait lui-même la remarque. Il semble néanmoins que les taux de persévérance et de réinscription dans le programme sont comparables à ceux des collèges membres du Service régional d'admission de Montréal (SRAM). Ainsi, pour la cohorte de 1993, le taux de réinscription au sixième trimestre est respectivement de 40 % pour le Cégep et de 43 % pour le SRAM. Par ailleurs, le pourcentage d'élèves non diplômés qui ne sont plus inscrits dans aucun programme paraît élevé; il est de 42 % pour la cohorte 1993. La Commission invite le Cégep à continuer ses travaux pour mieux cerner les causes de ce phénomène et à poursuivre la mise en place des actions pour le contrer.

L'attention du Cégep portée à l'organisation des stages prouve l'importance qui leur est accordée en tant qu'élément marquant du programme. Tout d'abord, en plaçant un premier stage de trois

semaines en quatrième trimestre et un deuxième de huit semaines en dernier trimestre, cela offre l'opportunité de bien distinguer deux fonctions pouvant leur être attribuées : l'observation et la familiarisation d'une part, la synthèse et l'intégration d'autre part. Deuxièmement, la sélection des lieux de stage repose sur des critères explicites, qui attestent du sérieux de l'entreprise et de la volonté d'établir des liens entre la formation et une situation réelle de travail. Troisièmement, la possibilité est offerte aux élèves d'effectuer leurs stages en France, ce qui entraîne pour le Cégep plus de complexité dans la gestion de cette activité. Enfin, quatrièmement, le *Cahier de stage* est particulièrement bien détaillé; il présente chacun des deux stages, énonce les objectifs à atteindre, traite plus spécifiquement du stage à l'étranger, et aborde des points fondamentaux comme les modalités de supervision et de coordination, le rôle des intervenants, l'évaluation et les règlements à respecter. Au sujet de l'évaluation, certains critères demeurent cependant subjectifs et gagneraient à être précisés. Par ailleurs, le fait de demander à l'élève un court rapport écrit à chaque semaine, permet au Cégep de maintenir une supervision étroite du stagiaire et, le cas échéant, de corriger rapidement la situation. Les élèves rencontrés se sont montrés particulièrement enthousiastes à l'égard des stages qu'ils avaient réalisés, tout en ajoutant que la formation suivie leur permettait de répondre adéquatement aux diverses activités qui leur étaient demandées à cette occasion. En fait, la Commission fait sienne l'appréciation du Cégep qui considère les stages comme étant une force indéniable du programme.

La gestion du programme

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

La gestion du programme met principalement à contribution l'assemblée départementale, la Commission des études et le Service de développement. Le climat organisationnel dans lequel évolue cette gestion est remarquable. Plusieurs éléments y concourent : un mode de fonctionnement du Cégep qui allie tradition et nouveauté, une gestion participative, une pédagogie centrée sur l'élève et un aménagement physique propre à soutenir cette organisation. La démarche d'autoévaluation a tiré profit de ce climat, tout en le renforçant, puisqu'elle a été orientée avant tout pour améliorer la situation. Pour la Commission, il n'y a pas de doute : un esprit de corps anime l'ensemble du personnel qui gravite autour du programme, qu'il s'agisse des professeurs, mais aussi de la Direction et de la conseillère pédagogique responsable de l'autoévaluation. Nonobstant la qualité des communications, du climat et de la gestion, la Commission invite le Cégep à formaliser un peu plus

les relations entre les professeurs et entre les diverses instances concernées. Il apparaît important, en effet, pour éviter de perdre les réalisations importantes accomplies en ce domaine, que soit renforcée la concertation avec les disciplines contributives et les matières de la formation générale. Une volonté existe d'ailleurs de la part du Cégep pour que cette formalisation émane du département porteur du programme.

Comme le rapport le mentionne, les élèves sont informés du contenu et des exigences du programme par une brochure promotionnelle, l'agenda et la journée d'accueil. La Commission considère très positivement l'engagement des professeurs à cet effet lors de la journée d'accueil et trouve des plus appropriés que le Cégep envisage d'intégrer le schéma du programme dans chaque plan de cours.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme conduisant au DEC en *Techniques administratives* au Cégep Marie-Victorin. L'option offerte, celle de «*Gestion*», est bien adaptée au marché du travail. Le programme se présente avec cohérence, tant en ce qui concerne les liens entre les cours et les objectifs du programme que la séquence suivie. Des méthodes pédagogiques variées et tournées vers la pratique sont utilisées. Plusieurs projets d'aide et d'encadrement des élèves ont été mis en place et ils s'inscrivent bien dans le prolongement de la formation. Le personnel enseignant forme une équipe dynamique, impliquée dans la mise en oeuvre du programme, et faisant preuve d'une grande disponibilité envers les élèves. L'aménagement des lieux, qui est exceptionnel, est propre à soutenir la formation dispensée. L'existence de deux stages renforce l'aspect pratique du programme et offre aux élèves la possibilité d'accomplir une plus grande diversité de tâches. Enfin, les caractéristiques de la gestion concourent également à créer un milieu de vie stimulant, propice à favoriser l'acquisition d'une formation de qualité.

La Commission constate toutefois que, sur le dépistage des élèves en difficulté, le programme pourrait être amélioré. C'est pourquoi elle énonce une suggestion à l'effet de raffiner ce qui est accompli sur ce sujet.

La mise en oeuvre de ce programme présente des caractéristiques très intéressantes qui mériteraient d'être diffusées dans le réseau.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Techniques administratives*, le Cégep Marie-Victorin a souligné que tous les intervenants sont très satisfaits de ce rapport : ils considèrent qu'il est le reflet fidèle du processus d'autoévaluation suivi et de la visite réalisée et qu'il constitue une source de valorisation pour l'équipe professorale. Le Cégep a tenu également à souligner l'intérêt des commentaires sur le processus d'autoévaluation : ceux-ci l'encouragent à poursuivre dans la même perspective les travaux réalisés et à les transposer dans le cadre de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Le Cégep a inscrit dans un plan de travail les actions envisagées dans son rapport d'auto-évaluation et en effectue un suivi dans le cadre de sa gestion des programmes.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président